

MINISTRE DES TRANSPORTS ET DES
INFRASTRUCTURES

AGENCE NATIONALE DE LA
MÉTÉOROLOGIE

Email : maligtpa@gmail.com



REPUBLIQUE DU MALI
UN PEUPLE –UN BUT –UNE FOI



Bulletin Décadaire d'Information Agro-Hydro- Météorologique

GRUPE DE TRAVAIL PLURIDISCIPLINAIRE D'ASSISTANCE AGRO-HYDRO-METEOROLOGIQUE (GTPA)
CADRE NATIONAL DES SERVICES CLIMATIQUES DU MALI (CNCS-MALI)

Bulletin N°12 :

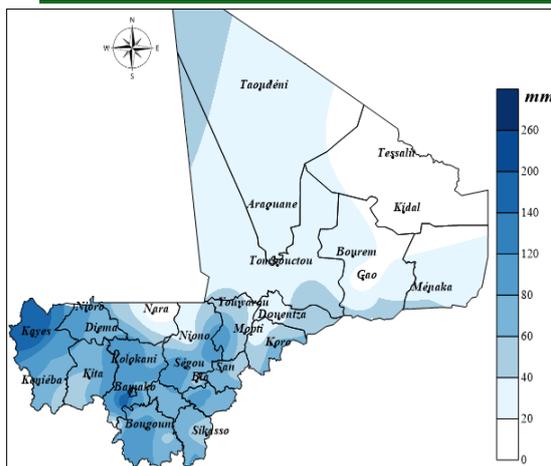
Décade du 21 au 31 août 2025

Contenu du Bulletin

- Situation météorologique
- Situation des catastrophes
- Situation hydrologique
- Situation agricole
- Situation du Criquet Pèlerin
- Situation pastorale
- Situation de la Flore et de la Faune
- Situation halieutique
- Situation des Marchés et de la Sécurité Alimentaire
- Perspectives
- Avis et Conseils



I. Situation météorologique



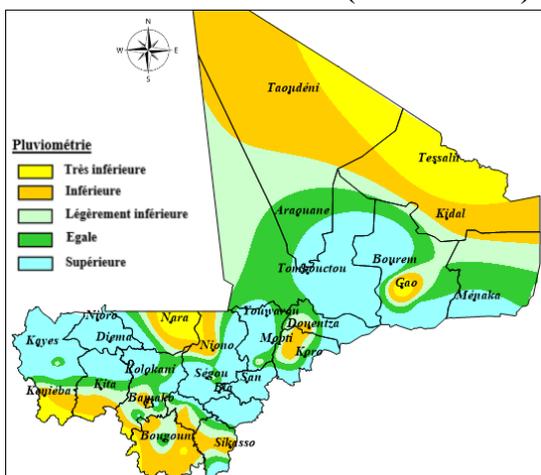
Carte n°1 : Cumul pluviométrique du 21 au 31 août 2025

1.1 Pluviométrie

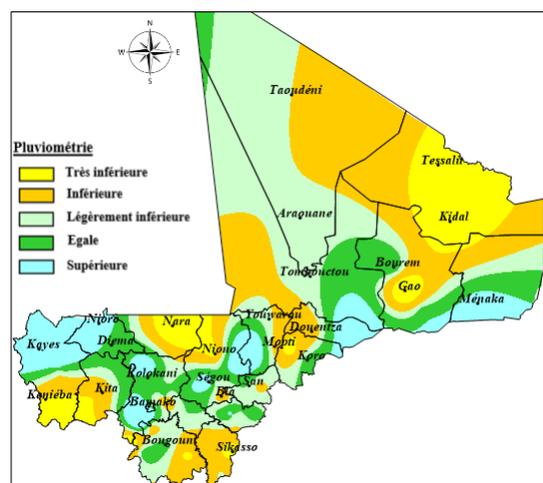
Au cours de la décade, les pluies ont été bien réparties dans le temps et dans l'espace, avec une fréquence moyenne de cinq (05) jours de pluie. Les cumuls pluviométriques décennaux les plus élevés ont été enregistrés dans les stations de Kayes (172 mm), Bancoumana (163 mm), Bamako-Ville (152 mm), Yélimané (133 mm), Didiéni (123 mm) (cf. carte n°1). Ces quantités très importantes enregistrées ont entraîné un ruissellement excédant 100 mm dans plusieurs localités (cf. tableau n°1), soit l'équivalent de plus de 1 000 m³ d'eau par hectare. Ces volumes élevés de ruissellement sont susceptibles d'accroître de manière significative le risque d'inondations localisées. De tels événements hydrométéorologiques peuvent entraîner des conséquences majeures, notamment :

- Sur le plan agricole : destruction des cultures ;
- Sur le plan pastoral : diminution des pâturages, difficultés d'accès à l'eau pour le bétail, mortalité animale ;
- Sur le plan socio-économique : pertes de biens et d'infrastructures, perturbation des activités économiques, déplacements de populations ;
- Sur le plan sanitaire : prolifération de maladies hydriques et vectorielles, dégradation des conditions d'hygiène et de santé ;
- Sur l'environnement : inondations, érosion des sols, déforestation accrue et perte de biodiversité.

Globalement, les quantités de pluies enregistrées durant cette décade ont été déficitaires à normales. Toutefois, des quantités excédentaires ont été observées dans la région de Niou, le Nord de la région de Kayes, ainsi que les localités de Kolokani, Kangaba, Ségou, Djenné, Mopti, Ménaka, et le District de Bamako (cf. carte n°2).



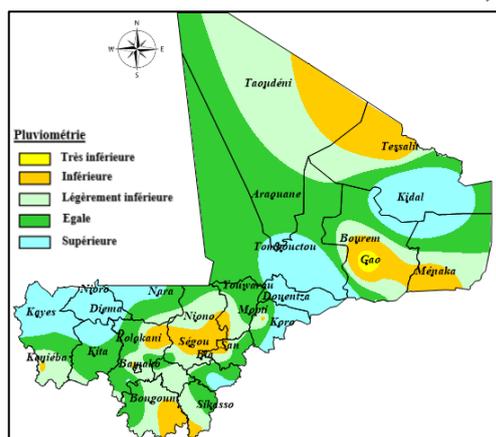
Carte n°3 : Pluies recueillies pendant la décade du 21 au 31 août 2025 par rapport à l'année 2024



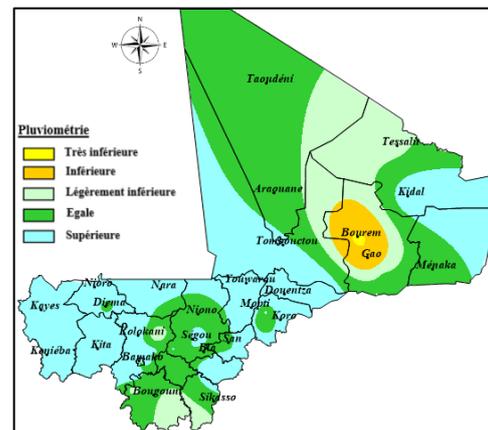
Carte n°2 : Pluies recueillies pendant la décade du 21 au 31 août 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Cette décade comparée à la même décade de l'année 2024, les quantités de pluies recueillies ont été inférieures, excepté dans les régions de Niou, Koutiala, Mopti, Ménaka, le Nord de la région Kayes ainsi que les localités de Didiéni, Kolokani, Kadiolo, Koro, Bourem, Gao et Ménaka, où elles ont été supérieures à égales (cf. carte n°3).

Du 1^{er} mai au 31 août 2025, le cumul pluviométrique a été normal à excédentaire dans l'ensemble par rapport à la normale climatologique, hormis dans les localités de Gao et Bourem, où il a été inférieur (cf. carte n°4).



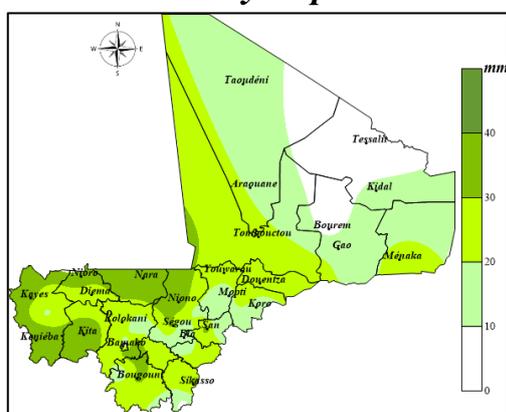
Carte n°5 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 31 août 2025 par rapport à l'année 2024



Carte n°4 : Cumul des pluies du 1^{er} mai au 31 août 2025 par rapport à la moyenne (1991-2020)

Ce cumul de 2025, comparé à celui de 2024 à la même période, a été supérieur à égal en général, sauf dans les localités de Kéniéba, Banamba, Kolondiéba, Kadiolo, Ségou, Niono, San, Bla, Bandiagara, Gao, Bourem et Ménaka, où il a été inférieur (cf. carte n°5).

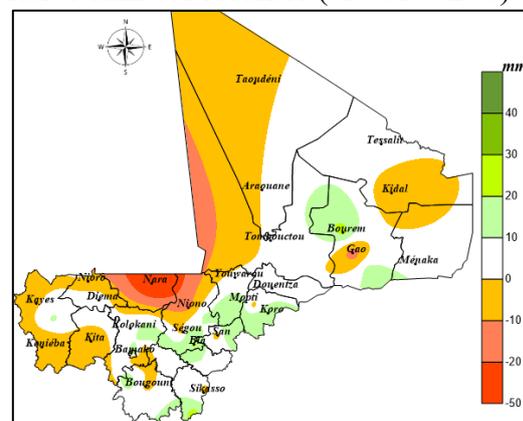
1.2 Suivi hydrique



Carte n°6 : Evapotranspiration de la troisième décennie d'août 2025

• Evaporation de l'eau et transpiration au niveau des sols et de l'environnement (ETP)

Au cours de cette décennie, l'évapotranspiration potentielle (ETP) a varié en moyenne entre 20 et 40 mm dans la plupart des régions, hormis celles de Kidal, Taoudéni et Gao, où elle est restée inférieure à 10 mm. Les valeurs les plus élevées ont été enregistrées à Nara (40 mm), Niono (39 mm), Kita et Kéniéba (38 mm), San et Nioro (36 mm), comparativement à celle de la décennie passée, nous constatons une augmentation significative de l'ETP traduisant une forte demande évaporative dans ces localités (cf. carte n° 6).



Carte n°7 : Bilan hydrique climatique de la troisième décennie d'août 2025

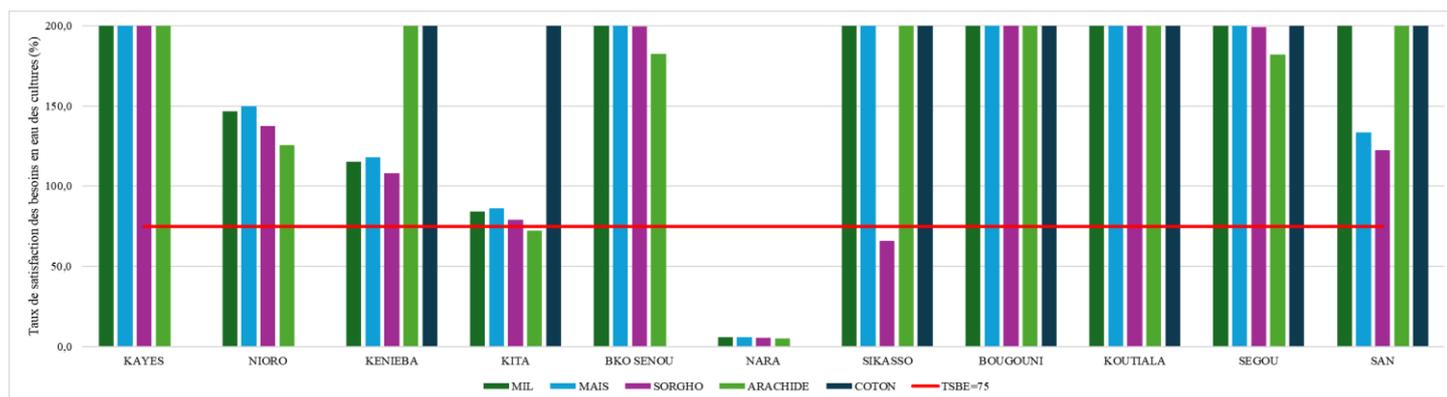
• Bilan hydrique

Au cours de la décennie, les pluies enregistrées ont globalement dépassé la demande évaporative du climat, traduisant un bilan hydrique climatique positif dans la majeure partie du pays. Toutefois, dans certaines localités telles que Kayes, Kéniéba, Yélimané, Diéma, Nara, Nioro, Ségou, Niono, Ouélessébougou, Taoudéni, Kidal, Gao, l'évapotranspiration potentielle a excédé les apports pluviométriques, indiquant un déficit hydrique localisé et même important à Nara (cf. carte n°7).

1.3 Le taux de satisfaction des besoins en eau des cultures (TSBE)

Au cours de cette décennie, les besoins en eau des principales cultures (mil, sorgho, maïs, arachide et coton) ont été globalement satisfaits dans les localités de Nioro, Kita, Bamako, Sikasso, Bougouni, Koutiala, Kéniéba et San. En revanche, dans certaines zones, notamment à Nara un déficit hydrique marqué (inférieur à 50 %) a été observé, limitant la satisfaction des besoins en eau des cultures. Cette situation requiert une vigilance accrue quant à l'évolution de l'humidité des sols et aux risques de stress hydrique (cf. Graphique 1).

Graphique 1 : Le taux de satisfaction des besoins en eau décadaire du mil, sorgho, maïs, arachide et coton



Source, MALI-METEO 2025

Tableau 1 : tableau pluviométrique au 31 août 2025.

N°	STATIONS	PLUIES JOURNALIERES										PLUIES DECADEIRES				RUISELLEMENTS		CUMULS A PARTIR DU 1er MAI				POURCENTAGES				
		21	22	23	24	25	26	27	28	29	30	31	PD25	NJD25	PD24	ND	DECADEIRES	PC25	NJPC25	PC24	CN	PD25/ND	PC25/CN	PC25/PC24	PD25/PD24	
1	ANSONGO				32						5	40	3	32	40,6		10	234,1	17	296	253,9	99	92	79	125	
2	BAFOULABE	44		0,7			32	5			9	90,7	5	130	84,9		60,7	670,2	36	632,2	490,2	107	137	106	70	
3	BAGUINEDA	42		41			4	12				99	4	71	87,1		69	729	41	920	611,9	114	119	79	139	
4	BAMAKO SENOU	10,5		36,6		7	7,8	44	1,5	4,9		112,3	7	167,4	92,5		82,3	722,5	57	954,8	692	121	104	76	67	
5	BAMAKO VILLE	26,2		23,5		1,5	55,8	18,1	1,1	25,3	0,1	151,6	8	268,4	90,4		121,6	862,2	70	1115,7	704,7	168	122	77	56	
6	BANAMBA	1,5		7,5			1,4	63				73,4	4	93	86,4		43,4	403,9	26	840,5	551,7	85	73	48	79	
7	BANDIAGARA						4		3	19		26	3	49	67,1		0	388,5	26	564,1	448,8	39	87	69	53	
8	BANKASS	6,7				26	10			2,2	1,7	46,6	5	70,2	66,7		16,6	458	36	479,6	481,8	70	95	95	66	
9	BANKOUMANA	35		23			20	45		40		163	5	139	88,1		133	973	39	854	702	185	139	114	117	
10	BAROUELI	5,8					27,6	30,7	16,6	7,3		88	5	38,3	84,1		58	647,8	45	669,1	581,7	105	111	97	200	
11	BLA	4		2			24			14		44	4	37	79,2		14	580	32	768	607,1	56	96	76	119	
12	BOUGOUNI	31,6	0,2	12,8		4,8	19	11,8	1,7	19,6		101,5	8	94,3	100		71,5	782,8	60	969,6	820,1	101	95	81	108	
13	BOUREM						5			33		38	2	22	34,7		8	84	12	128	189,3	110	44	66	173	
14	DIDIENI	13,2		23,7			2,6	76,2		7,5		123,2	5	72,4	89,8		93,2	695,3	40	714,3	501,1	137	139	97	170	
15	DIEMA	1,5					31	9		22		67	5	33,6	68		37	413,6	36	328,5	407	99	102	126	199	
16	DIOLIA	18,7		8,2		0,3	30,2	9		10,7		77,1	6	106,7	84,2		47,1	614,3	43	734,2	638,6	92	96	84	72	
17	DIRE	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	34	36,6		-999	-999	-999	145	186,5	-999	-999	-999	-999	-999
18	DIENNE	16				28	3,5			17,7		65,2	4	91,4	59,2		35,2	523,9	30	653,7	431,9	110	121	80	71	
19	DOUENTZA			5,5						18		32,5	3	49	59,1		2,5	523,5	27	425	344,5	55	152	123	66	
20	GAO											0	0	42	39,8		0	108	12	453	199,6	0	54	24	0	
21	GOUNDAM	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	13	26,1		-999	-999	-999	174	161,6	-999	-999	-999	-999	-999
22	GOURMA-RHAROUS	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	5	36,9		-999	-999	-999	299	195,6	-999	-999	-999	-999	-999
23	HOMBORI	12			7					30		8	57	4	0	37,8		27	333,5	15	0	253,4	151	132	200	200
24	KADIOLO	0,1	7,5	0,4		38,8	3,5	0,3	5,2	26,7		82,5	8	60,1	108		52,5	654,7	61	880,4	778,3	77	84	74	137	
25	KANGABA	2,5		1,5			4,4	3,2		9,2		20,8	5	108,1	96,2		0	724,3	50	911,2	737	22	98	79	19	
26	KATIBOUGOU	2,6		13,5			12,2	16,4	10,7	16,8	27,9	100,1	7	77,3	106		66	787,3	67	742,3	657,7	95	120	106	129	
27	KATH-HAUT	18		11			15	30	22			96	5	170	87,2		70,1	795,5	46	1167	628,8	110	127	68	56	
28	KAYES	100	0,9				21,9	1,3	5	42	0,4	171,5	7	66,9	103		141,5	547,2	46	388,3	459,1	167	119	141	200	
29	KE-MACINA	31	9	25			32,8	0,1		0,2	0,2	98,3	7	28,8	73,9		40,5	456,2	47	643,1	456,6	133	100	71	200	
30	KENIEBA	30,3			0,5		16	0,1	1,2	14,1		8,3	70,5	7	150,7	154		0	888,9	73	1194,6	796,2	46	112	74	47
31	KIDAL					4						4	1	6	28,3		26,8	157	11	83	122,8	14	128	189	67	
32	KITA	21,5					16,8	10,5		8		56,8	4	68,2	108		59	929,1	55	870,1	658,1	52	141	107	83	
33	KOLOKANI	1,5		19			1,5	30		37		89	5	86	89,4		25,1	724,5	35	720,3	610,1	100	119	101	103	
34	KOLONDIÉBA	1,3				18	7,8			28		55,1	4	131,7	122		42	663,8	51	1004,3	837,3	45	79	66	42	
35	KONOBOUGOU	10	9	5			35	3		10		72	6	95	77,5		42,5	686,5	38	903,5	526,3	93	130	76	76	
36	KORO	8				36,8	8,1		14	2,6	3	72,5	6	68,7	70,7		6	535,6	38	363,2	444,2	103	121	147	106	
37	KOULIKORO			4			11	7		14		36	4	68	106		86,7	754,5	39	763	710	34	106	99	53	
38	KOUTIALA	22,1	2,8	3,7			38	23	2,1	22,2		2,8	116,7	8	54,7	96,3		68,3	873,8	53	768,3	658,1	121	133	114	200
39	MAHINA	51		2,3			17	0,6	0,4	11	1,5	83,8	7	55,9	102		53,8	665,4	56	627,6	567,7	82	118	106	150	
40	MENAKA				24		14					38	2	32	29,9		8	194,5	12	315	187,9	127	104	62	119	
41	MOPTI			10,2			0,8	26,1		4,1	1,2	42,4	5	34,6	66,1		12,4	533,2	38	508,6	398,8	64	134	105	123	
42	NARA	0,8						1,4	0,7			1,3	4,2	4	32,3	50,2		0	384,8	37	336,7	325,8	8	118	114	13
43	NIONO	10		7,5			8,8					26,3	3	61,5	65,3		0	381,3	32	465,4	371,4	40	103	82	43	
44	NIORO DU SAHEL	0,1					1,5	32	16	9,3		26,6	85,5	6	74	63,2		55,5	520,4	40	451,9	380,8	135	137	115	116
45	N'TARLA IRCT	20	1	4			21			21		4	71	6	59	86,9		41	837,9	43	710	626,8	82	134	118	120
46	OULESSEBOUGOU	23		14			0,7	16,2		1,2		12,8	67,9	6	131,8	104		37,9	809,4	47	871,2	761,2	65	106	93	52
47	SAN	32,4					40	1,9				0,2	74,5	4	47,8	83,4		44,5	522,1	44	795	545,2	89	96	66	156
48	SEGOU	18,4		4,1			33,5	1,3	15,4	42	1,1	115,8	7	52,9	83,5		85,8	562,4	53	915,3	517,5	139	109	61	200	
49	SELINGUE	15,1		30,9			0,5	4,5		19,6		70,6	5	96,3	105		40,6	616,5	52	613,4	772,7	67	80	101	73	
50	SIKASSO	7,4	4,7	1,5			10,9	4,3	0,1	11,2		40,1	7	85,9	109		10,1	801,2	69	805,9	809,3	37	99	99	47	
51	SOTUBA	1,2	0,1	40,2			1,4	26,6	1,2	1,8		72,5	7	118,8	90,8		42,5	789,1	62	911,4	651,6	80	121	87	61	
52	TENENKOU	24		25			7	14		37		107	5	51	63,6		-999	447	25	638	398,5	168	112	70	210	
53	TESSALIT						8					8	1	96	18,7		0	63	7	120	78,1	43	81	52	8	
54	TOMBOUCTOU	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	-999	31	39,1		-999	-999	-999	161	164,2	-999	-999	-999	-999	-999
55	TOMINIEN	13					36				6	55	3	25	80,5		25	629,5	29	646	514,9	68	122	97	220	
56	YANFOLLIA			24	11,9		22,2	40,7				4,5	4,6	107,9	6	199,3	105	77,9	873,4	60	817,2	824	103	106	107	54
57	YELIMANE	0,1					14,2	88,2	2	17,4		11,4	133,3	6	41	67,7		103,3	577,8	38	367,2	361,1	197	160	157	200
58	YOROSSO	14,2	3				20,4	11,4	1,6	0,8		22,9	74,3	7	22,8	75,5		44,3	743	48	696,4	566,7	98	131	107	200

Source, MALI-METEO 2025

II. Situation hydrologique

La situation hydrologique de la décade a été caractérisée par la montée de niveau sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro. Le remplissage des eaux des retenues de Sélingué et de Manantali se poursuit. Par contre les lâchers se poursuivent à Sélingué-Amont. Les hauteurs moyennes décadaires sont supérieures à celles de l'année dernière pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Banankoro, de la confluence du Bani/Niger à Mopti, du Niger moyen à Diré et Ansongo, du Bani à Douna, du Baoulé à Bougouni, du Sénégal à Kayes, du Bakoye à Oualia et du Bagoé à Pankourou. Elles sont supérieures à celles d'une année moyenne pour la même période sur tous les cours d'eau, à l'exception du Niger à Koulikoro et du Baoulé à Bougouni.

Tableau 2 : Situation hydrologique de la décade du 21 au 31 août 2025

N°	Stations	cours d'eau	(cm)		Année	Année	Décade	(cm)			Débits (m ³ /s)	Observations
			Moy	2024				2025	Précédente	a 025-déc préc		
1	Banankoro	Niger	500	648	604	626	-22	-44	104	+		
2	Bamako	Niger	286	316	340	306	34	24	54	+		
3	Koulikoro	Niger	490	439	485	417	68	46	-5	+		
4	Kirango	Niger	474	463	505	416	89	42	31	+		
5	Mopti	Bani/Niger	522	611	564	504	60	-47	42	+		
6	Diré	Niger	335	396	384	339	45	-12	49	+		
7	Gao	Niger	232	+	+	+	+	+	+	+		
8	Ansongo	Niger	184	240	225	201	24	-15	41	+		
9	Douna	Bani	564	700	627	566	61	-73	63	+		
10	Koryoumé	Niger	+	+	+	+	+	+	+	+		
11	Dioila	Baoulé	+	537	572	419	153	35	+	+		
12	Bougouni	Baoulé	483	651	443	336	107	-208	-40	+		
13	Sélingué-Amont	Sankarani	+	34474	34647	34578	69	173	+	+	Cm IGN	
14	Kayes	Sénégal	586	665	615	574	41	-50	29	+		
15	Oualia	Bakoye	409	569	548	545	3	-21	139	+		
16	Gourbassy	Falémé	395	567	593	476	117	26	198	+		
17	Daka-Saidou	Bafing	396	434	445	386	59	11	49	+		
18	Bafing Makana	Bafing	+	776	804	758	46	28	+	+		
19	Manantali-Amont	Bafing	+	19860	20361	20086	275	501	+	+	Cm IGN	
20	Pankourou	Bagoé	587	1079	705	613	92	-374	118	+		

+ données manquantes

sec : cours d'eau sec

Source, DNH 2025

III. Situation de catastrophes

La situation de catastrophes de la décade a été marquée par des cas d'inondations, des effondrements d'habitations, et la foudre. Selon les services de la protection civile, le bilan fait état de 06 cas d'inondations, 01 cas de foudre, 565 maisons en banco effondrées, 648 maisons d'habitation en banco endommagées, 01 mur en dur effondré, 196,5 hectares de cultures perdues, 12T 300Kg de céréales détruites. Au total, 7 585 personnes ont été sinistrées (1 309 hommes, 1 933 femmes et 4 343 enfants).

Tableau 3 : Situation de catastrophes de la décade du 21 au 31 août 2025.

N°	Date	Région	Localité	Lieux	Natures	Heures de la catastrophe	Cause	Perte en vie humaine	Blessés	Hommes	Femmes	Enfants		Personnes sinistrées	Ménages Touchés	Dégâts
												Filles	Garçons			
1	15/08/2025	Bandiagara	Koro	Madougou, Kassanwan-dah, Anagadia, Diagoudia, Doma Peulhs, Tanoua-Ibi, Naye Dogon, Simérou	Inondation	ND	Fortes Pluies Quantité importante (172mm)	0	0	452	827	1166	978	3423	570	<ul style="list-style-type: none"> 243 maisons en banco endommagées ; 42 Greniers touchés ; 04 moutons emportés ; 01 chèvre emportée ; 3 boeufs emportés ; 196,5 ha de superficies de culture perdues ; 17 hangars détruits ; 03 tonnes de céréales détruites ; 23 latrines touchées ; 2bâtiments administratifs touchés
2	16/08/2025	Koulikoro	Cercle de Kati (Commune de Kalabancoro)	Goniko	Inondation	ND	Fortes pluies	0	0	33	32	29	29	123	13	<ul style="list-style-type: none"> 31 maisons en banco effondrées ; 79 maisons en banco touchées ; 33 latrines détruites ; 05 moutons Emportés ; 21 puits détruits
			Dicko	0				0	52	63	88	91	294	38		
3	19/08/2025	Ségou	Bla	Tiémena	Inondation	ND	Fortes pluies	0	1 Homme	224	233	349	335	1141	163	<ul style="list-style-type: none"> 326 maisons en banco touchées ; 190 maisons en banco effondrées ; 190 latrines touchées ; 30 ovins emportés ; 120 caprins emportés, 50 volailles emportés ; 47 greniers touchés ; 02 T de céréales emportées
4	23/08/2025	Dioïla	Tiendou	Tiendou	Inondation	ND	Fortes pluies	0	0	136	160	273	182	751	162	<ul style="list-style-type: none"> 35 caprins emportés ; 217 maisons en banco effondrées ; 64 puits touchés, 75 latrines touchées ; 77300kg de céréales détruites
5	26/08/2025	Koulikoro	Siby	Goniko	Inondation	03 :30	Fortes pluies	0	0	0	0	0	0	0	0	<ul style="list-style-type: none"> Bureau de la douane de Siby inondé ; 01 mur effondré
6	27/08/2025	Kayes	Bafoulabé	Commune de Mahina (Tangafoya)	Foudre	ND	Pluie	0	0	0	0	0	0	0	0	20 chèvres tués
7	28/08/2025	Kidal	Aguel-Hoc	Aguel-Hoc, Tadjmart, Inakafel	Inondation	ND	Fortes Pluies	0	0	412	618	275	548	1853	260	<ul style="list-style-type: none"> 127 Maisons effondrées ; 20 tentes emportés ; 41 volailles emportées ; 30 chèvres emportés ; 20 moutons emportés ; 03 puisards éboulés

Source, DGPC 2025

IV. Situation agricole

♣ Activités agricoles

Les activités agricoles ont été dominées par :

- la poursuite de la préparation du lit de semis (épandage de fumure organique, labour...) notamment pour le riz dans les bassins de production à maîtrise de l'eau ;
- la poursuite des opérations de repiquage de riz dans les bassins de production à maîtrise de l'eau ;
- les opérations d'entretien des cultures (traitement phytosanitaire, désherbage etc...) ;
- la poursuite de la recherche des intrants (engrais chimique) ;
- la poursuite de la sensibilisation des producteurs sur l'utilisation rationnelle des engrais chimiques et les bonnes pratiques agricoles durables ;
- la poursuite des sensibilisations pour le respect du calendrier agricole et l'application des bonnes pratiques culturales ;
- la réception et la distribution des intrants subventionnés par les commissions de mise en place au niveau des bassins de production.

♣ Evolution des emblavures

Les opérations de semis ont bien évolué avec les quantités de pluie enregistrées au cours de la décade.

Tableau 4 : Synthèse des semis à la date du 31 août 2025

Désignations	Toutes cultures confondues	Toutes Céréales confondues	Céréales sèches	Riz	Coton	Légumineuses	Cultures maraichères
Réalisations 2025 (ha)	8 088 349	6 211 509	5 488 748	722 761	622 599	1 092 482	154 705
Objectifs 2025 (ha)	8 644 942	6 592 065	5 705 129	886 936	672 000	1 214 487,77	166 389
Taux de réalisation 2025 %	94	94	96	85	93	90	93
Réalisations 2024 (ha)	7 998 223	6 107 715	5 402 970	704745	697 367	1 146 645,45	46 496

Source : DNA/CMDT, Offices et Agences, 2025

A la date du 31 août 2025, les réalisations pour toutes les cultures confondues sont de 8 088 349ha sur une prévision de 8 644 942 ha, soit 94 % de réalisation. Elles sont supérieures à celles de la campagne dernière à la même période qui étaient de 7 998 223 ha. Ces réalisations sont dominées par les céréales sèches avec 96 % des objectifs.

♣ Stades phénologiques des cultures

De façon générale, le stade phénologique des cultures se présente comme suit :

- montaison épiaison pour le maïs ;
- montaison pour le mil, le sorgho et le riz ;
- floraison et capsulaison pour le cotonnier ;
- floraison pour l'arachide et le niébé ;
- ramification pour le manioc et la patate douce.

V. Situation du Criquet Pèlerin

La situation du Criquet pèlerin est restée relativement calme sur toute l'étendue du territoire national.

VI. Situation pastorale

L'état des pâturages est bon dans l'ensemble du pays. Le tapis herbacé est bien fourni dans toutes les régions excepté les régions de Kidal, Ménaka, Taoudéni, Nara et Nioro où il est moins fourni. Les conditions d'abreuvement sont satisfaisantes à la faveur de la reconstitution des points d'eau. Les animaux s'abreuvent au niveau des eaux de surfaces, puits et forages pastoraux. L'état d'embonpoint des animaux est bon à passable dans l'ensemble du pays. Les mouvements des animaux sont limités du fait de l'insécurité. Il est marqué par le regroupement des animaux dans les pâturages d'hivernage. Les troupeaux sédentaires sont sur les terroirs villageois et autour des centres urbains les plus sûrs dont certains sont sous la conduite des bergers et d'autres en divagation.

Tableau 5 : Synthèse des prix moyens du bétail sur les marchés en F CFA au cours de la décade

ESPECES	PRIX MINIMUM	PRIX MAXIMUM
BOVINS		
Bœufs	225 000	685 000
Taureaux	185 000	455 000
Vaches	185 000	380 000
T-Bouvillons	180 000	270 000
Génisses	155 000	265 000
OVINS		
Mâles adultes	30 000	210 000
Femelles adultes	22 500	175 000
Jeunes	17 500	75 000
CAPRINS		
Mâles adultes	25 000	90 000
Femelles adultes	20 000	75 000
Jeunes	12 500	65 000
AUTRES		
Equins	180 000	375 000
Asins	25 000	85 000
Poulet	1 200	5 000
Pintades	1 500	6 000
Pigeon (paire)	1 500	2 500
Canards	3000	5 000

Source DNPIA, 2025

Les prix des animaux sont stables sur les marchés à bétail par rapport à la décade précédente.

Tableau 6 : Synthèse des prix moyens régionaux de la viande par kilogramme sur les marchés en F CFA au cours de la décade

N°	Régions	Viande bovine				Viande ovine et caprine	
		Avec os		Sans os		Min	Max
		Min	Max	Min	Max		
1	Kayes	2500	2700	3000	3300	2900	3000
2	Koulikoro	2400	3000	2800	3500	2500	3000
3	Sikasso	2500	3000	2700	3500	2900	3000
4	Ségou	2700	2800	3300	3500	3000	3100
5	Mopti	2500	2800	3000	3300	500*	-
6	Tombouctou	2500	2900	3000	3500	500*	-
7	Gao	2700	2900	3000	3200	500*	-
8	Kidal	2400	2600	3000	3300	500*	-
9	Taoudéni	2500	2600	3000	3200	500*	-
10	Ménaka	2500	2600	3000	3200	500*	-
11	Nioro	1750	3000	2000	4000	3000	3200
12	Bougouni	1750	3000	2700	3200	2500	3000
13	Dioïla	1750	2900	2300	3000	2500	3000
14	Koutiala	2000	2700	2500	3000	2500	3000
15	Kita	1800	2900	2400	3000	2500	3000
16	Nara	2500	3000	3000	3500	3000	3500
17	Bandiagara	2500	3000	3000	3500	3000	3200
18	San	2400	3000	2800	3500	2500	3000
19	Douentza	2900	3000	3000	3500	3800	4000
20	District de Bamako	3000	3500	3500	4000	3800	4500

Source DNPIA, 2025, 500* : 500 F le tas

Le prix du kilogramme de la viande rouge varie de 1750 FCFA dans les localités de Simona, Boura, Kiffosso, Konséguela (région de Koutiala), les localités de Dioro, Fangasso, Sarro (région de Ségou), Keleya, Garalo (région de Bougouni) et à 4000 FCFA à Banconi Farada, Fadjiguila, Sokonafing, Banconi Plateau, Dabanani, Médine, Dibida, Djicoroni (District de Bamako) pour les bovins et de 2500 FCFA à 4000 FCFA pour les ovins/caprins dans le District de Bamako.

VII. Situation zoonitaire

Les principales maladies visées par la vaccination sont entre autres, la péripneumonie contagieuse bovine, les charbons, les pasteurelloses, la peste des petits ruminants et la maladie de Newcastle.

La vaccination a concerné 928 479 têtes pour toutes espèces confondues sur une prévision de 77 013 997 têtes soit un taux de réalisation de 1,21%. Les chiffres de vaccination contre les principales maladies ciblées sont les suivants :

- 30 628 têtes de bovins contre la PPCB ;
- 25 716 têtes de petits ruminants contre la peste des petits ruminants (PPR) ;
- 222 393 têtes de volailles contre la maladie de Newcastle.

VIII. Situation de la Flore et de la Faune

Flore

Elle a été marquée par des mutations morphologiques et/ou physiologiques (feuillaison, floraison, fructification) chez la majorité des essences forestières.

Le renouvellement du tapis herbacé se poursuit dans plusieurs localités du pays.

Il a été enregistré au niveau des postes forestiers 11 990 Qm (Quintal métrique) de charbon, 2500 stères et 32 tonnes de fourrages. Au cours de la décade, le reboisement a concerné les principales espèces suivantes : *Balanites aegyptiaca* (zègènè), *Khaya senegalensis* (djala), *Acacia senegal* (gommier blanc), *Azadirachta indica* (neem), *Eucalyptus camaldulensis* (mentilton yirini), *Adansonia digitata* (zirâ), *Parkia biglobosa* (nèrè), *Moringa oleifera* (mansa yiri), *Gmelina arborea* (alimèti yirinin). Le tableau ci-dessous donne le détail.

Tableau 7 : Situation du reboisement de la décade

Région	Kayes	Koulikoro	Ségou	Sikasso	Mopti	Tombouctou	Kita	Bougouni	Nioro	San	Koutiala	Dioïla	Total
Superficie reboisée (ha)	22	18	21	17	5	8	37	31	16	21	30	14	240

Source DGEF

Faune

Dans les aires protégées comme la réserve de Biosphère de la Boucle du Baoulé, l'état de l'habitat de la faune est bon dans l'ensemble et les cours d'eau sont approvisionnés. Au total, 473 individus d'éléphants ont été dénombrés lors de l'étude et de comptage des éléphants de la Réserve de Biosphère du Gourma en 2025. Les mares sont approvisionnées et le tapis herbacé est bien fourni. Quant au Parc Animalier de Tienfala, on dénombre de nos jours 86 individus toutes les espèces de faune confondues (girafe, buffles d'Afrique, zèbres et antilopes).

IX. Situation halieutique

La situation halieutique de la décade a été caractérisée par une production de 1 916 tonnes relevées dans les différentes pêcheries contre 2 037 tonnes la décade passée soit une baisse de 5,96 %. Les principales espèces de poissons rencontrées dans les captures sont : *Oreochromis niloticus* (nteben), *Clarias anguilaris* (manogo), *Latesnilotica* (saalé), *Labeocoubie* (bamâfi), *Hydrocynus brevis* (wuludyege), *Mormyrus rume* (nana), *Auchenoglanis occidentalis* (korokoto). Les prix moyens des différentes espèces de poissons d'eau douce relevés sur les principaux marchés régionaux sont restés stables dans les régions de : Kayes, Koulikoro Ségou, Bamako ont connu une augmentation à Mopti et une légère diminution à Gao et Sikasso.

Tableau 8 : Prix moyens indicatifs en FCFA /Kg de certaines espèces de poisson dans les principaux marchés régionaux et du District de Bamako.

Espèce	Kayes		Koulikoro		Sikasso		Ségou		Mopti		Tombouctou		Gao		Bamako	
	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP	DA	DP
Lates nilotica /capitaine (Frais)	3250	3250	2500	2500	3000	3000	2900	2900	1917	1883	2170	2170	1968	2167	3970	3840
Carpe/Tilapia (Frais)	2000	2000	2090	2090	2000	2000	1786	1786	1417	1383	1830	1170	783	867	2820	2820
Clarias (Fumé)	4000	4000	3000	3000	2750	3500	2094	2094	2233	2217	1750	1750	1507	2333	3667	3667
Hydrocynus/Poisson chien (séché)	6000	6000	3300	3300	1500	1500	2313	2313	3580	3560	1600	1600	1957	2333	7125	7125
Moyenne	3813	3813	2723	2723	2313	2500	2273,3	2273	2286,8	2261	1838	1507	1553,8	1925	4396	4363
Ecart (DA-DP)	0		0		-188		0		26		331		-371		33	

Source, DNP 2025

NB : DA=Décade Actuelle ; DP=Décade Précédente

Les prix de poissons de mer congelés importés relevés sur les principaux points de vente du District de Bamako, se présentent comme suit : Chinchard (*Trachurus*) 1370 FCFA /kg ; Machoiron (*Aruis sp*) 1175F CFA/kg ; Sardinelle (*Sardina PL chardus sp*) 925 FCFA/kg ; Carpe (*Tilapia sp*) 2100 FA/kg...

X. Situation de la Sécurité Alimentaire

Situation des Marchés

Au cours de cette décade, l'évolution des prix pratiqués sur les marchés céréaliers n'a pas connu de changement significatif par rapport à la décade écoulée. En effet, les prix collectés sur les marchés céréaliers sont restés majoritairement stables durant cette décade. S'agissant des quelques variations relevées par endroits dans cet environnement de stabilité globale des prix, elles ont une tendance à la baisse non seulement sur les marchés de production, mais aussi sur ceux de consommation. Ainsi, au cours de cette décade sous observation, les prix des céréales sont restés, sur les marchés de production, stables à 56%, en baisse pour 41% et en hausse pour seulement 3% des prix collectés. Concernant les prix pratiqués sur les marchés de consommation, ils sont restés stables pour 86%, en baisse pour 13% et en hausse pour seulement 1% des prix collectés. Par rapport à la décade écoulée, les amplitudes des fluctuations de prix des céréales sont passées de 10 FCFA le kilo la décade écoulée à 25 FCFA le kilo cette décade sur les marchés ruraux. Elles ont également évolué de 50 FCFA le kilo la décade passée à 25 FCFA le kilo sur les marchés de consommation.

Dans le District de Bamako, par rapport à la décade écoulée, les prix à la consommation sont restés globalement stables. Ainsi, les prix au détail couramment pratiqués ont été de 250 FCFA le kilo pour le maïs, 300 pour le sorgho et pour le maïs pilé, 350 pour le mil et pour le sorgho pilé, 400 pour le mil pilé, 500 pour le riz brisé importé, les riz importés RM40 thaïlandais et vietnamiens et pour le riz local Gambiaka, 650 pour le fonio et de 700 FCFA le kilo pour le niébé. Dans les capitales régionales, les prix pratiqués par les détaillants ont été globalement stables. Ces prix pour les mil, sorgho et maïs ont évolué dans une fourchette comprise entre 200 FCFA le kilo pour le maïs à Sikasso et 400 FCFA le kilo pour le mil à Kayes Centre et à Gao.

S'agissant des riz importés, leurs prix au détail ont évolué entre 400 FCFA le kilo pour le riz brisé importé à Kayes Centre et 600 FCFA le kilo pour les riz importés brisé et RM40 à Gao et pour le riz RM40 importé à Ségou.

S'agissant des riz locaux, leurs prix au détail ont évolué dans les capitales régionales de la façon suivante : 425 FCFA le kilo pour le riz étuvé blanc à Sikasso et 750 FCFA le kilo pour le riz local BG à Gao.

Situation Alimentaire

En cette période de soudure (juin à août 2025), la situation alimentaire demeure globalement normale pour la majorité des ménages à travers le pays. Toutefois, elle est assez difficile pour certaines catégories de ménages, comparée aux tendances saisonnières habituelles. Cette détérioration est principalement observée dans les zones fortement affectées par l'insécurité, ainsi que dans les centres urbains touchés par la baisse de certaines opportunités économiques et aux niveaux élevés des prix.

Elle se caractérise par les facteurs suivants :

- Un état d'approvisionnement suffisant des marchés en céréales locales et autres produits alimentaires de première nécessité, avec des quantités offertes à la vente comparables à celles du mois précédent ;
- Des disponibilités alimentaires jugées moyennes dans la plupart des localités, sauf dans les zones déficitaires ou affectées par l'insécurité, où elles restent faibles et où l'accès aux marchés demeure instable ;
- Des prix des céréales inférieurs à ceux de l'année dernière et similaires à la moyenne des cinq dernières années pour la même période ;
- Une évolution normale des prix du bétail, soutenue par des conditions d'élevage en amélioration, contribuant ainsi au maintien des productions animales (lait, viande) et de la valeur marchande du cheptel ;
- Des opportunités de main-d'œuvre agricole disponibles, permettant aux ménages les plus pauvres de disposer de revenus complémentaires et de préserver leurs moyens d'existence ;
- Le retour des bras valides de l'exode saisonnier, avec des ressources rapportées et/ou envoyées jugées moyennes à faibles. Ces apports constituent également des revenus supplémentaires pour les ménages concernés ;
- La mise en œuvre des programmes d'assistance alimentaire de l'Etat, pilotés par le Commissariat à la Sécurité Alimentaire (CSA) en partenariat avec diverses organisations humanitaires, au profit des populations vulnérables (personnes déplacées internes, victimes d'inondations et d'autres calamités) ;
- La prise en charge continue des enfants malnutris, contribuant à l'amélioration de l'état nutritionnel de cette couche vulnérable ;
- L'amélioration des circuits commerciaux, grâce aux efforts des FAMA dans la sécurisation de certains axes dans le centre et le nord du pays. Cela facilite l'acheminement des produits alimentaires vers les zones concernées, bien que des défis persistent dans certaines localités.

Enfin, selon les résultats de l'atelier du Cadre Harmonisé de novembre 2024, 1 470 114 personnes ont été identifiées comme ayant besoin d'une assistance alimentaire au cours de l'année de consommation 2024-2025.

Perspectives (valables du 1^{er} au 10 septembre 2025)



Sur le plan météorologique, des activités pluvio-orageuses sont prévues dans tout le pays. Les pluies resteront fréquentes avec des intensités faibles à modérées mais parfois fortes entraînant des cumuls égaux à supérieurs par rapport à ceux de la décade passée dans tout le pays. Le FIT va fluctuer en moyenne à la latitude de Taoudéni.

Sur le plan hydrologique, la montée du niveau observée se poursuivra sur l'ensemble des cours d'eau.

Sur le plan agricole, la décade sera marquée par la poursuite des travaux de préparation des lits de semis, de repiquage dans les zones à maîtrise de l'eau, l'intensification des entretiens des cultures, la distribution des intrants agricoles subventionnés, l'appui conseil.

Concernant le Criquet Pèlerin, la surveillance se poursuivra à travers le réseau de remontée de l'information du Centre.

Sur le plan Zoosanitaire, la vaccination contre les maladies infectieuses réputées légalement contagieuses et le suivi des maladies animales se poursuivront.

Sur le plan flore et faune, les activités de reboisement se poursuivront sur l'ensemble du territoire national.

Avis et Conseils (valables du 1^{er} au 10 septembre 2025)***Il est demandé aux exploitants agricoles de :***

- chercher les intrants agricoles de qualité ;
- suivre les informations agrométéorologiques sur les radios et télévisions afin de mettre en œuvre et à la bonne date les opérations culturales en fonction des zones agroécologiques ;
- mettre en œuvre les bonnes pratiques culturales vulgarisées par les agents d'appui conseil ;
- mettre en place des ouvrages antiérosifs pour la protection des sols ;
- signaler tout cas de présence de criquet, d'oiseaux granivores ou autres ennemis des cultures.

Il est demandé à la population de :

- respecter les procédures de défrichement ;
- éviter l'exploitation des fruits immatures ;
- respecter la période d'ouverture et de fermeture de la chasse ;
- éviter les zones à risque d'inondations ;
- rester vigilante face aux risques climatiques.

Il est rappelé aux pêcheurs et aquaculteurs :

- qu'il est interdit de barrer ou de clôturer pour des fins de pêche les lits des fleuves, rivières ou de leurs affluents directs et d'empêcher le libre passage du poisson ;
- de se conformer aux textes réglementaires en vigueur en vue de la gestion rationnelle des ressources halieutiques et aquacoles ;
- qu'ils doivent libérer les zones inondables pour minimiser les risques de catastrophe naturelle ;
- de tenir compte des informations et conseils météorologiques pour réduire les accidents de pirogues ;
- de prendre des dispositions idoines afin de réduire l'impact des inondations, les vents violents sur les exploitations et les cages flottantes ;
- de transférer en lieux sûrs les étangs exposés aux inondations.

Il est demandé aux éleveurs et agro-éleveurs de :

- vacciner tout le cheptel contre les maladies sensibles pour lesquelles la vaccination est obligatoire ;
- déclarer toute suspicion de maladies animales à caractère contagieux aux autorités administratives, techniques et politiques ;
- mettre les animaux en quarantaine en cas de suspicion de maladies et sous surveillance vétérinaire ;
- soumettre les animaux malades aux prélèvements d'organes par le vétérinaire pour raison de diagnostic de laboratoire (recherche de la nature de la maladie) ;
- se munir de certificat de vaccination pour les déplacements des troupeaux ;
- respecter les textes en vigueur notamment la Loi N°01-004 du 27 Février 2001 portant Charte Pastorale en République du Mali, son décret d'application et les conventions locales de gestion des ressources pastorales, afin de diminuer les cas de conflits entre acteurs, le protocole d'accord règlementant la Transhumance Inter-Etats ;
- régler les cas de conflits au niveau des plateformes de gestion des litiges et dans les vestibules.

Bamako, le 02 septembre 2025
Le GTPA